



Service communication

INFO MAIRIE

Extension des consignes de tri au 01/01/2020

En 2020, la communauté de communes Terres Tolloises vous simplifie le tri

Bonne nouvelle ! A partir du 1^{er} janvier 2020, tous les emballages se trient en Terres Tolloises. Une simplification des consignes qui facilitera le quotidien de chaque habitant tout en participant à un meilleur recyclage des emballages.

Pots de yaourts, de crème et de fromage blanc, barquettes plastiques, polystyrène, boîtes de poudre chocolatée, films, blisters et sacs plastiques, flaconnages alimentaires ou de salle de bain, bidons de produits ménagers, ou encore tubes de dentifrice ou de crème, ... en 2020, fini le casse-tête : si c'est un emballage, il est à déposer dans le bac de tri.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur ou sac de tri. La modernisation des centres de tri permet de trouver de nouvelles solutions techniques et de nouveaux débouchés les différentes catégories de plastique. Dorénavant pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages.

Réduction des déchets : n'oubliez pas les bons gestes :

- Composter les déchets de cuisine et les déchets verts (par an, jusqu'à 150 kg en moins par habitant)
- Acheter mieux pour jeter moins : produits en vrac, à la coupe, de saison, formats familiaux, recharges, produits d'occasion, ... (par an, jusqu'à 65kg en moins par habitant)
- Coller un « Stop pub » sur votre boîte aux lettres, disponible sur demande en mairie ou à la CC2T (par an, jusqu'à 40kg en moins par foyer)